No. VIII. 29

GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI 20. JUIN 1792.

Varsovie le 20 juin.

Du camp du prince Joseph Poniatowski, lieutenant-général, à Lubar le 9 juin.

Nous occupons toujours la même position. Nous envoyons sans cesse des détachements de cavalerie, tant pour observer les mouvements de l'ennemi, que pour l'inquiéter. Le soulieutenant Szczułowski, servant dans la brigade de Mr. Mokronowski, qui commandait un de ces détachements, est rentré dans notre camp avec un officier & un soldat russe qu'il avait enlevés à un stade du camp de l'ennemi, après y avoir répandu l'alarme. Mr. Brzeski, capitaine de la cavalerie nationale, dans le 5me. pulke, ou régiment, a également fait prisonnier un officier russe, à Janow même, en fourageant, & l'a conduit au camp. Les autres corps de cavalerie qu'on avait détachés, n'ont pas encore rejoint l'armée. — Le 7 de ce mois, la plus grande partie de la division de l'armée Russe qui était cantonnée à Winnica, s'est mise en marche, & est venue établir ses quartiers entre Miedziakow & Janow; le corps de réserve de cette division n'attend que l'arrivée très prochaine de Mr. l'Echanson Potocki, pour suivre la même route. — La division des troupes Rusfes, qui était en quartier à Berdyczow, se trouve actuellement à Bialopol; elle doit être de 10,000 hommes. — Les citoyens qui étaient restés dans la Voivodie de Bracław, ayant été convoqués pour signer l'acte de conspiration contre la patrie, ont refusé de comparaitre, & ont préféré souffrir persécution pour la patrie, à la trahir.

Le prince Poniatowski, notre général ayant été informé des cruautés qu'ont exercées les Rusfes à Murachwa, & du misérable état où se trouvent les prisonniers qu'ils ont fait sur nous, a dépêché un officier vers le général en chef de l'armée Rusfe, Mr. Kochowski, pour lui remettre la lettre suivante:

„ Ayant été informé par les déserteurs & par les citoyens qui fuient devant l'armée Rusfe que vous commandez, que les prisonniers polonais se trouvent dans un bien triste état; ne sçachant pas si ces prisonniers sont actuellement gardés par le corps de troupes que vous avez à vos ordres; & n'ayant rien de bon à espérer pour eux, du détachement qui a attaqué Murachwa, je m'adresse à vous, Monsieur, comme à un vrai soldat, & au commandant d'une armée celebre par sa valeur, pour vous prier de faire en sorte, que les soldats qui suivant les loix de la guerre, doivent être respectés dans le malheur même, ne soyent pas réduits à mourir de misère, pour avoir suivi leur vocation & obéi à la voix du devoir. — Je joints à ma lettre 500 ducats que je vous prie d'employer à l'entretien de nos officiers & soldats, ainsi qu'au soulagement & aux besoins des malades. J'espere que vous ne me refuserez pas cette faveur; d'autant plus que je me verrais forcé à user du droit de represaille; droit barbare, également funeste aux deux armées, & que ne font pas valoir des ennemis qui se respectent réciproquement. Je vous annonce que j'ai donné ordre de payer aux prisonniers Rusfes, la moitié de leur solde, & suis avec une veritable considération. „ &c.

Nous ne pouvons nous empêcher de rapporter ici quelques traits de bravoure, qui quoique familiers à tout soldat de la patrie & de la liberté, ne laisseront pas d'attendrir les amis des hommes, & les ennemis de l'oppression & des oppresseurs: Mr. Stepański, cavalier national de la brigade de Mr. Lubowidzki, allant rejoindre l'armée logea dans un cabaret, où il fut attaqué par six Tartares du Don; il se défendit courageusement, en tua un, en blessa un autre & rejoignit sa brigade avec leurs deux chevaux. — MMr. Szczepkowski & Rotnicki, cavaliers nationaux & Lipkowski simple cavalier du 5eme pulke, ou régiment, tombèrent dans les mains de l'ennemi, qui voulu les forcer à prêter serment d'infidélite à la patrie, mais ces braves gens lui abandonnèrent tout ce qu'ils avaient, & s'étant heureusement échappés, ils vinrent rejoindre leur pulke. Leurs officiers se sont cotisés pour leur racheter tout ce qu'ils avaient perdu, & les mettre ainsi à même de continuer à servir fidelement la patrie. — La noblesse de la Terre de Human a publié un manifeste où elle proteste contre les vexations qu'on exerce contre elle, pour la forcer à entrer dans la contrefédération. (Gazeta Narodowa.)

Copie d'une lettre écrite par le prince Joseph Poniatowski à Mr. le lieutenant Kwaśniewski, en date du 9 juin.

„ Soyez sans inquiétude, Mr. le lieutenant Kwaśniewski, pour vos effets; je suis parvenu à découvrir les lieux où ils se trouvent, & j'en aurai le plus grand soin. Soyez bien persuadé que je m'empresserai à vous rendre tous les services qu'un officier malheureux, qui a fait son devoir, a droit d'attendre de son général.

Nous nous attendons à chaque instant, à recevoir de la Lithuanie la nouvelle d'une action entre nos troupes, qui campent à Mire, & les Rusfes, qui sont commandés par le général Melin, les deux armées étant pour ainsi dire en présence. — Les équipages de campagne de Sa Maj: sont déja partis. — Mr. Małachowski, Staroste d'Opoczyński & ministre de la république à la cour de Saxe a offert à la patrie 500 ducats sur ses apointemens. Mr. Piegłowski, sécrétaire de légation à la même cour, a fait la même offrande de 500 ducats.

De Siennica le 4 juin.

En attendant que nous communiquions au public les riches offrandes que les citoyens de la Terre de Garwolenski font à la patrie, nous croyons devoir rapporter celle que Mr. Puchały, Nonce de Czers vient de faire: ce bon citoyen a déposé au bureau de la Commission Ordonnatrice, une tabatière de fin or, émaillée en saphir; 2) un harnois d'argent doré, très bien travaillé; 3) une selle avec des lames d'argent doré; 4) un sabre sans barbe avec une poignée d'argent doré, avec une bandelette de soye & un fourreau d'argent doré; 5) un sabre avec garde & poignée d'argent doré, avec une bandelette & un fourreau garni en argent, doré; 6) deux sabres avec garniture & branches de garde d'argent, avec bandelette & fourreau d'argent.... Ce Nonce estimable a en outre consenti à ce que son fils suivit Sa Maj. à la guerre. Il lui a recommandé expressement la fidelite à la patrie, l'obéissance à ses chefs, & l'intrépidité dans les combats. En déposant les offrandes dont nous venons de parler, au bureau de la Commission Ordonnatrice, il a voulu qu'elles fussent à la disposition de Sa Maj. comme chef de l'armée, pour être employées à recompenser la valeur, ou aux besoins des troupes. (Gazetta Narodowa.)

Lettre circulaire de la Commission Ordonnatrice de la Terre de Czers, District de Garwolins, aux citoyens des villes libres de la république du même District de Garwolins, lors de son installation dans la ville de Siennica.

Ensuite d'une résolution unanime de notre Commission Ordonnatrice, civile & militaire de la Terre de Czers, District de Garwolins, nous vous faisons sçavoir, avec la plus vive satisfaction, nobles citoyens des villes libres royales, situées dans notre District, qu'en vertu des privileges qui ont été accordés aux citoyens de ce District nous avons établi le siège de notre Commission dans le lieu qui a été désigné par la loi, ou dans la ville de Siennica. Puis donc que vous avez droit, nobles citoyens de siéger parmi nous & de coopérer avec nous, au maintien du bon ordre & à l'administration de la justice, dans nos Commissions, c'est avec d'autant plus de plaisir que nous vous invitons à venir occuper votre place parmi nous, que nous vous voyons avec plus de satisfation rapprochés de l'égalité civique avec nous. En conséquence dès que vous aurez choisi parmi vous dans le tems prescrit, des citoyens éclairés & intègres au nombre désigné par la loi, nous vous assurons d'avance que nous les recevrons avec toute la bienveillance, avec l'affection, avec les sentimens qui unissent des frères & des compatriotes.

Donné dans la séance du 14 mai, dans la ville de Siennica.

H

Suite des offrandes patriotiques déposées au bureau de la Commission Ordonnatrice de la principauté de Mazovie, Terre de Varsovie.

Une anonime a offert deux carabines avec bayonettes. — Mr. A. Raczyński, capitaine dans l'armée de la Couronne a offert 60 fls. deux couples de pistolets & un sabre. — Mr. G. Abramowicz, citoyen de la Terre de Varsovie a offert 10 ducats. — Les officiers de maison de S. E. Me. la grande génerale Ogiński ont offert par Mr. Prufzewski, caissier de la même dame, 2,000 fls. — Mr. S. Nowicki, citoyen de Varsovie a offert 200 liv: de plomb.— Mr. l'abbé Jędrzejowski a offert au nom de Mr. l'abbé Rostocki, métropolitain de toute la Russie, 5 ducats, qu'il destine à celui qui se distinguera par sa valeur. — Un citoyen anonime a offert 25 ducats. — Mr. Liszkiewicz, citoyen de Varsovie a offert 108 fls. — Mr. F. Nowicki, acteur du théatre Polonais a offert un sabre & une couple de pistolets. — Mr. J. Polczyński teneur de livres, au magazin de fer de Koniec, a offert 12,500 armes éprouvées. — Mr. E. Cholomski a offert au nom de la princesse Lubomirski, grande maréchale de la Couronne, outre la milice domestique de cette princesse, armée & équipée, 54 mousquets avec bayonettes; 49 sabres avec ceinturons; 56. gibernes avec ceinturons; 3. étuis de sifres; 9. &c: pour les bas-officiers— M. Kosinski a offert 200. fls.—M. Lucinski, souséchanson de Sa Maj. a offert 1000. fls. une tente pour six personnes, 15 liv: de vieux linges pour les blessés & une chaine de fer de 27 aunes de longueur. — Le domestique d'un certain seigneur a offert 2 ducats.

Autriche.

Vienne le 28 mai.

Le prince de Reuss a dépêché un courier à notre cour, pour l'avertir que le Roi de Prusse avait envoyé un courier à Londres, pour demander au Roi de la Grande-Bretagne une explication cathégorique sur la conduite que Sa Majesté Britannique se propose de tenir, pendant la guerre de François premier, contre la France.

Le prince de Galliczyn a declaré ministériellement à notre cour, que la sienne nous fournira autant de troupes que nous lui en demanderons, & des vaisseaux de guerre pour protéger nos vaisseaux marchands.

Le ministre de France, Mr. de Noailles est encore ici. — Le bruit d'une suspension d'armes entre les armées françaises & les notres, se renouvelle; cependant nos troupes ne tarderont pas à se rassembler pour se rendre dans le lieu de leur destination. — Le régiment de Kinsky, chevaux legers, s'est mis en marche pour Francfort, où il restera pendant le couronnement de l'empereur.

On assure ici que ni l'Autriche ni la Prusse ne prendront pas de part aux affaires de Pologne, & qu'elles verraient même avec plaisir que la république composât avec la Russie, sans entrer en guerre avec cette puissance colossale.— Les députés des états de Hongrie, au nombre de 56, sont arrivés hier, pour inviter le roi au couronnement qui se fera à Bude, & qui est fixé au 6 de juin. L'évêque d'Erlau est orateur de cette députation, qui aura demain son audience du roi. — Le roi & la reine partiront pour Bude mercredi prochain. —Il a été résolu que la reine accompagnera également le roi à Francfort, où se trouvera, à ce qu'on assure le roi de Prusse sur l'invitation de notre monarque, à moins que ces deux princes n'ayent une entrevue à Coblence.

Le duc de Polignac a encore une fois demandé qu'on consente, à ce que l'armée de princes français fasse une invasion sur le territoire de la France; mais dans le doute si cette entreprise se terminerait à leur avantage ou non, on a rejetté cette demande.— Outre les 40 000 hommes de troupes autrichiennes qui sont déja en marche vers la France, 10 autres régimens d'infanterie & 2 régimens de cavallerie ont encore reçu ordre de se tenir prêts à marcher. Chaque bataillon des troupes en Flandre a été augmenté jusqu'à 1,500 hommes.

Les dernières dépêches de Turin ont determiné notre Conseil de guerre à faire partir au plutôt 600. de nos cannoniers pour le Piemont. En conséquence, ils se sont mis hier, sur 23. grands chariots, en route pour leur destination. On croit qu'ils y arriveront vers la mi-Juin. Les troupes Sardes seront toutes rassemblées le 26. du méme mois, et parconsequent, en état d'agir à la même époque que notre armée sur le Rhin. Ce n'est que vers ce tems qu'on frapera les grands coups.

Vienne le 6 juin.

Le nouveau ministre russe, Mr. Rasumowski, a reçu dans les premiers jours de son début dans la carriere diplomatique, un courier de Petersbourg qui lui a apporté la ratification du traité d'alliance, conclu entre l'impératrice de Russie & François I &, en même tems les présents d'usage dans ces occasions. — On a aussi reçu par le même courier la nouvelle, que l'impératrice veut participer de son côté aux mesures qu'on a prises contre la France. On peut regarder comme certain, que les trois cours de Berlin, de Vienne & de Petersbourg, agiront en tout de concert. On parle d'un plan qui a pour but d'empêcher la propagation des principes français, & dont toute l'Europe s'étonnera.

Turquie.

De Constantinople le 11 mai.

Le grand-Seigneur a envoyé le 4 de ce mois, au Caimakan, l'écrit suivant, connu sous le titre de Hatti Scheriff, par lequel il dépose le grand-visir. Nous allons en donner la traduction littérale: "La confiance que j'avais dans les talents & l'activité de mon visir Jousouff-Pacha, m'avait engagé à lui donner pour la seconde fois les sceaux du visirat. Se n'ai pas manqué de lui faire passer sans interruption, des sommes considérables, pour les frais de la guerre de l'empire, & tous les aprovisionnements qu'il pouvait désirer. Neanmoins il a perdu de vue & a négligé les hostilités, & a même terminé la guerre, sans avoir tiré vengeance des Russes. Il a laissé les ennemis s'emparer d'une grande étendue de pays sur les fideles croyants; & a conclu la paix, parceque n'étant jamais d'accord avec les troupes, il lui était impossible d'être victorieux. A son retour à la Porte, il a prété l'oreille aux soupçons & à des projets sinistres. Puis donc qu'il a manqué de cette manière, à ses devoirs envers moi qui suis le premier serviteur de dieu, je l'ai déposé de sa charge, & l'ai conférée à Melek Muhammed-Pacha, le plus estimable de mes visirs, actuellement gouverneur de l'ile de Candie. Toi qui es Caimakan-Pacha, ne négliges pas tes devoirs jusqu'à ce que le désigné arrive à la Porte; fais en sorte surtout, qu'on ne s'apperçoive pas que je suis sans visir."

Le visir désigné est un vieillard octogennaire qui a été autrefois Pacha de Cochim.

Allemagne.

Francfort le 2 Juin.

Le recès du cercle de Suabe a été enfin favorable à une association avec l'autriche, mais elle ne se fera que lorsque l'empire aura declaré la guerre à la France. A Kell, Offenbourg & en d'autres villes voisines, on ne mettra d'autres troupes en garnison que celles des cercles de l'empire. — La Diète assemblée à Frauenfeld en Suisse, a declaré unanimement qu'elle observerait la neutralité envers la France.

Aix la Chapelle le 4 juin.

Une estafette arrivée ce matin, nous a annoncé la nouvelle que le prince évêque de Liege est mort hier après midi.

Hollande.

La Haye le 28 mai.

Les cours de Vienne & de Berlin ont aussi invité la cour de Londres à prendre parte à l'alliance défensive qu'elles ont conclue. On dit que Mr. Pitt doit avoir répondu, que le roi voulait auparavant délibérer sur cette proposition avec la république de Hollande, & voir si elle se liguerait avec ces cours. Depuis ce tems Mr. Auckland est souvent en conférences avec notre ministere sur cet objet, qui semble se trainer en longueur.— L'électeur de Saxe a été également invité à entrer dans cette alliance.

Extrait d'une lettre de la Haye du 2 Juin.

Le ministre de Prusse a demandé aux Etats généraux le passage par notre territoire pour un transport de munition & un corps de troupes prussiennes, destinés pour le Brabant; mais LL. HH. PP. ayant résolu d'observer la plus exacte neutralité dans cette guerre, l'ont refusé & ont exposé les raisons qui les ont engagées à cette neutralité, savoir qu'elle est absolument favorable aux interets de la république & au maintien de son commerce.

Le chargé d'affaires de la cour de Vienne a fait requerir notre cour, de ne pas laisser passer des transports d'armes & de munitions pour les français, & surtout de refuser le passage à un vaisseau Hollandais chargé de fusils, & prêt

à faire voile de Flessingue pour Dunkerque. Les Etats ont résolu pour les raisons qu'on vient d'exposer, c'est à dire, pour ne pas violer la neutralité, de souscrire à cette demande & ont mis un embargo sur ce vaisseau; mais le ministre de France, Mr. de Maulde, s'en est plaint dans une note, remise aux Etats généraux, & y a remontré que cette cargaison apartenait à des marchands français qui l'avaient achétée à Rotterdam, & qu'elle n'était pas destinée pour Dunkerque mais pour St. Domingue. On est curieux de savoir comment cette affaire se terminera.

Pays-Bas.

Extrait d'une lettre de Bruxelles du 31 mai.

Le duc d'Ursel, un des seigneurs les plus considérables de ces provinces par sa naissance & ses alliances, très-connu d'ailleurs par la part qu'il eut aux évènemens de 1790, vient d'être nommé ambassadeur de S. M. le roi de Hongrie à la cour de Naples. Le comte de la Marck, son beau-frère, dont le rôle ne fut pas moins brillant, dans les commencemens de l'insurrection, à la tête du parti populaire, a quitté le service de France, pour entrer à celui d'Autriche avec le grade de général-major. Cette translation & la nomination du duc d'Ursel à un poste aussi distingué, que l'est une ambassade de famille, annonce de la part du gouvernement les dispositions les plus favorables, pour se réunir avec le parti, dont ces deux seigneurs étaient les chefs: Coalition, qui porterait le dernier coup au parti fanatique des van Eupen & des van der Noot.

Le gouvernement vient de témoigner aux troupes, qui sont dans ce pays, sa satisfaction d'une manière très-propre à les lui attacher encore davantage: Elles auront une augmentation de paye d'un Creutzer par jour, dont la demande a été faite à Vienne de la part de L. A. royales, comme une récompense de leur bravoure & de leur fidélité.

L'on est étonné du nombre de malades & blessés, qu'on voit arriver de l'armée: Le nombre des chariots, qui en ont conduit ici, monte aujourd'hui à plus de cinquante. L'on en conclut, que les Français ne lâchent plus le pié; & qu'à mesure que leurs armées prendront de la consistance, nous perdrons nos avantages: c'est ce qui fait desirer ardemment du renfort: On s'impatiente en quelque façon de ne point voir arriver les troupes Prussiennes: Leur arrivée prochaine a été annoncée depuis longtems: Cependant l'on sçait par des informations très-sûres, que dans la Westphalie aucun corps n'est encore en marche.

Le gouvernement a expédié encore hier un exprès à Berlin, pour presser, autant que possible, l'arrivée des secours Prussiens, sur lesquels on a compté.

Suisse.

De la Suisse le 26 mai.

Les troupes qui ont été convoquées dans tous les cantons, se sont mises en marche pour se rassembler à Bâle pour couvrir les frontières. Ells formeront un corps de 13,500 hommes. Outre cela les cantons limitropes, comme ceux de Berne, Frybourg, & Soleure, se mettent état de défense pour couvrir ler propre pays. — Le roi de Prusse a fait demander par son ministre à la Diète de Frauenfeld le secours stipulé par les traités pour Neufchatel & le canton de Berne.

Italie.

Rome le 9 mai.

Le 7 de ce mois, cette ville fut dans la plus grande inquiétude, en apprenant que le Pape avait été de nouveau frappé d'apoplexie dans son voyage aux marais Pontins. Sur le champ son médecin & son chirurgien partirent pour Terracine, & dans la nuit le cardinal-neveu prit la même route. Le lendemain on reçut des nouvelles plus satisfaisantes sur l'état du St. Pere, & comme il pouvait être transporté sans danger, on l'attend ici demain.

Turin le 16 mai.

Les préparatifs de guerre continuent toujours, & suivant les dernieres nouvelles, la guerre éclatera bientôt. Notre commendant en Savoye a demandé un renfort de 2,500 hommes, & on voit défiler tous les jours de troupes en Savoye & pour Nice Jusqu'à présent il n'y a eu aucune déclaration de guerre, mais les français se rassemblent en grand nombre sur les frontières.

On a publié ici un édit, qui enjoint à tous les Français, qui ne sont pas domiciliés ici depuis 5 ans au moins, de quitter notre territoire.

Portugal.

Lisbonne le 3 mai.

Notre escadre destinée pour la mer du sud fera voile un de ces jours. Elle est montée par des officiers de la plus grande distinction.

France.

Metz le 20 mai.

Le 16 de ce mois, vers minuit, un garde national, faisant patrouille dans les fortifications de la citadelle, pendant un orage des plus violens, est tombé dans le fossé, & a été tué. Ce particulier peu fortuné laisse en mourant 7 enfans & sa femme prête à accoucher. Les citoyens qui professent la religon juive, se sont empressés à voler au secours de cette famille malheureuse. Ils ont à l'instant fait parmi eux une quête dont le produit a été remis à la veuve au moment où elle allait donner le jour à un huitieme orphelin.

Valenciennes le 24 mai.

Les étendards reconquis par les hussards du premier régiment, sur leurs officiers, & portant l'empreinte des armes de Mr. Berchiny ont été brûlés aujourd'hui, en place publique, & de nouveaux étendards aux couleurs nationales doivent être bénis par M. l'évêque. Ce beau régiment figure en ce moment devant l'église ci-devant cathédrale; demain il doit partir pour aller rejoindre l'armée.

Assemblée nationale législative,

Séance du mercredi 23 mai.

Le comité militaire a fait, par l'organe de Mr. Lacombe, un rapport sur les remplacemens d'artillerie. La moitié des places de lieutenant en second seront accordées aux sous-officiers. — Enfin la grande dénonciation contre le comité autrichien est arrivée à l'ordre du jour. Mr. Gensonné paraissait déjà à la tribune, lorsque Mr. Godard a fait une motion d'ordre relative à la discussion qui allait s'engager. Cette motion d'ordre avait pour objet de prévenir l'insolence préparée des tribunes; il a proposé à l'assemblée de charger son président d'interdire aux personnes réunies dans l'enceinte de la salle tout mouvement d'approbation ou d'improbation. Mr. le président a rappellé aux tribunes le respect qu'elles devaient aux représentans du peuple. — Mr. Gensonné a pris la parole: c'est principalement contre la lettre du roi, adressée à l'assemblée nationale pour la poursuite des calomniateurs, que tous les efforts de Mr. Gensonné se sont dirigés; il a trouvé cette lettre inconstitutionnelle: les démarches qui ont été faites auprès de l'assemblée nationale pour avoir des pieces importantes, la conduite du sieur Lariviere, juge de paix, les expressions de la lettre du roi, voila d'abord les preuves qui se sont présentées à Mr. Gensonné sur l'existence du comité autrichien. L'orateur qui avait provoqué le décret d'accusation contre un juge de paix, a soutenu que le chef du pouvoir exécutif avait empiété sur le pouvoir judiciaire. — Mr. Gensonné s'est fait les trois questions suivantes: existe-t-il une coalition désignée par la dénomination de comité autrichien? Y a-t-il des preuves suffisantes contre les chefs de ce comité? Quelles mesures doit prendre l'assemblée nationale en cette occasion? — L'orateur n'a élevé aucun doute sur l'existence du comité autrichien. Il n'est pas besoin de dire qu'il n'a pas allégué des preuves mathématiques de ses assertions; des preuves morales lui suffisent pour établir sa croyance. La cour est corrompue, des complots se forment de toutes parts, les intrigans s'agitent en tout sens; il y a des aristocrates, des malveillans, des prêtres réfractaires, des contre-révolutionnaires, ce qui n'est malheureusement que trop vrai; donc, suivant Mr. Gensonné, il existe un comité autrichien. — Après avoir prouvé ainsi l'existence du comité autrichien, Mr. Gensonné a accusé MM. Bertrand & Montmorin, comme les chefs de la coalition. — Les rôles avaient été distribués, Mr. Gensonné était chargé de faire les dénonciations; Mr. Brissot était chargé de donner les preuves: d'après Mr. Brissot, ce comité avait son point de réunion dans le ministere avant le 10 mars: cette assertion de Mr. Brissot l'a conduit à examiner la conduite de Mr. Montmorin; il a trouvé les couleurs autrichiennes dans la correspondance de cet ex-ministre. En effet, sous peine d'être déclaré membre du comité autrichien, on ne peut se refuser à croire à la trahison, quand on voit que par une lettre à Mr. de Noailles, en date du 3 août, le ministre des affaires étrangères disait que „les meilleurs esprits de l'assemblée nationale s'étaient „réunis avec les véritables serviteurs du roi, pour rendre à „Sa Majesté l'autorité nécessaire pour gouverner. „ — Mr. Brissot, comme Mr. Gensonné, a dénoncé MM. Bertrand &

Montmorin; le premier „pour avoir perdu les colonies; „ le second pour avoir perdu la France: il a trouvé Mr. Montmorin plus coupable encore que Mr. de Lesfart. — Ces déclamations n'ont pas produit beaucoup de sensation dans l'assemblée; on s'est contenté d'ordonner l'impression des deux discours, & de renvoyer les dénonciations aux comités de surveillance, de législation & diplomatique réunis. — Mr. Rouyer a demandé à dénoncer vendredi prochain Mr. Bertrand, non par des rapprochemens insignifians, mais par des pieces déposées sur le bureau; il a demandé aussi à dénoncer Mr Duranthon, ministre de la justice, d'après la dénonciation de Mr. Gensonné. — L'assemblée, disait-il, doit ranger dans la même classe, & les aristocrates perfides, & les patriotes ignares, qui se chargent des fonctions dont ils ne connaissent ni l'étendue ni les dévoirs. — Mr. Brissot avait dit dans le comité diplomatique, que Mr. Vaublanc voulait proposer le systême des deux chambres. Mr. Vaublanc a pris la parole pour repousser cette nouvelle calomnie. — Une lettre du ministre de la guerre, relative à la proposition faite par des officiers étrangers qui se sont distingués dans la guerre de l'Amérique, de lever des corps de troupes étrangères pour le service de France, a été renvoyée au comité militaire. — Le ministre de la marine a fait remettre diverses pieces qui lui ont été remises par les deux commissaires arrivés de Saint-Domingue. Elles ont été renvoyées au comité colonial.

Séance du jeudi 24. Mai.

L'assemblée a discuté les troubles réligieux. Cette discussion, ne pouvait être qu'une répétition de celles qui ont précedé sur cette maiere. On a dit à la tribune tout ce qu'on pouvait dire pour et contre la tolerance: tout s'est réduit à une question de priorité entre les projets de M. Vergniaux et de M. Chabot. — L'assemblée a décrété qu'il y aurait lieu à la déportation contre les prêtres perturbaturs; les accusés seront condamnés par la voie de police générale et non par les jurés.

Seance du vendredi 25 mai.

M. Francois, secrétaire, fait lecture du procès verbal de la séance d'avant-hier; il dit que MM. Brissot & Gensonné ont promis les preuves de l'existence du comité autrichien M. Brival demande que le procès verbal porte qu'ils ont donné ces preuves. L'assemblée maintient la rédaction du secrétaire, comme conforme à la vérité.

On lit à la tribune une lettre datée de Rumezy: un détachement ennemi de 400 hommes s'est présente devant ce poste, où se trouvaient 50 hommes du 5. régiment, quelques canonniers, & quelques volontaires nationaux du 2me. bataillon de Paris. Les impériaux ont tiré deux coups de canon à mitr ille, sans atteindre le poste fr nçais, qui leur a répondu par une décharge devant laquelle ils se sont repliés vers la maison rouge. On a tiré quelques coups de fusils dans les bleds où s'étaient postés les ennemis; ils ont été forcés de prendre la fuite. On a trouvé parmi les morts sur le champ de bataille, un vicaire, un religieux & plusieurs prêtres déguisés en dragons. (*) On donne de grands éloges à M. de Biron, & à tous les militaires qui se trouvent au poste de Romezy.

Sur la proposition de Mr. Leonard Robin, le décret suivant a été rendu:

„Les directoires de département seront tenus, sur la demande de vingt citoyens, & sur l'avis des directoires de district, de prononcer la déportation contre les prêtres non assermentés, comme instigateurs de troubles."

Séance du samedi 26 mai.

Le ministre de la guerre a fait parvenir à l'assemblée une lettre de M. de la Fayette du 24 mai, dont voici l'extrait:

„Le détachement de M. Gouvion pour avoir des fourrages, s'était porté vers Philippeville d'aprés ses ordres: son expédition a été couronnée de succès, et la troupe de M. de Gouvion a long-temps inquiété l'ennemi dans la journée du 23. L'ennemi se présenta avec des forces supérieures; M. de Gouvion avait moins de 4. mille hommes, et les autrichiens étaient plus de 8. mille.

Outre la supériorité du nombre, l'ennemi avait des pieces de position et des obusiers: son avant-garde attaqua deux fois la notre, qui, à la troisieme attaque, se replia en ordre vers le village de Saint-Aubin. M. de Gouvion a dirigé ses équipages vers Philippeville; les deux corps de troupes se sont canonnés long temps: comme l'ennemi a dirigé son attaque vers la droite du détachement de M. de Gouvion, le général a fait avancer, pour couvrir son flanc, plusieurs escadrons de differens régimens et des batallions volontaires: ces escadrons ont été exposés à tout le feu de l'ennemi; ils étaient composés des 45me et 83me régimens, et des volontaires de la Côte-d'Or et de la Marne. — Le détachement s'est retiré en bon ordre; la cavalerie a constamment couvert ses mouvemens, et l'artillerie a profité de tous les points favorables: pendant près de 5. heures, pas un homme n'a quitté son rang; les soldats ont constamment conservé le silence, & le sang-froid des soldats les plus exercés aux combats. — Les ennemis ont retrogradé; nos troupes les ont suivis de près, & la cavalerie autrichienne a été souvent obligée de charher pour protéger la marche du détachement qui se retiroit. Le corps de troupes commandé par Mr. de Gouvion a perdu trois pieces de canon(une de trois était tombée dans un ravin: nous avons eu 24 hommes tués, dont quatre officiers & 67 blessés, dont 5 officiers. Les ennemis ont perdu plus de monde que nous. — Le général la Fayette donne les plus grands éloges à M. de Gouvion et aux troupes qui ont marché avec lui. Cette lettre satisfaisante a été entendue avec intérêt par l'assemblée, et la lecture a été accompagnée des plus vifs applaudissemens.

(*) La lettre ne dit pas comment on a pu les reconnaître.

Séance du dimanche 27 mai.

Mr. Hobbé, jeune Danois, se présente à la barre, il déclare avoir renoncé à la vaine noblesse, & à tous les avantages dont il jouissait en Dannemark, pour passer en France, pour y servir la liberté. Il demande le droit de l'emploi dans la diplomatie. — Mr. Kooch appuie auprès de l'assemblée la demande de Mr. Hobbé qui lui a été recommandé, avec éloge, par M. le maréchal Lukner. L'assemblée charge le Comité de legislation de faire, sous huitaine, un rapport sur la demande en naturalisation de M. Hobbé; elle l'invite aux honneurs de la séance. — Les ouvriers de la manufacture de papier de MM. Arthur & Robert, déposent sur le bureau 600 liv. en écus pour le soutien de la guerre. — Mr. le président proclame le résultat du scrutin pour la nomination de son successeur; sur 286 voix, Mr. Tardiveau, en a obtenu 240; il est président. — Mr. le président fait lire une lettre des administrateurs du département du Tarn, qui annoncent la découverte d'un complot contre la sûreté publique; ils envoient le procès-verbal qu'ils ont dressé. Il contient huit lettres arrachées à la correspondance coupable qui avait lieu entre MM. Vigier, garde du corps, demeurant à Castres, & Lautrec, ci-devant député, maintenant chef des émigrés en Espagne. — Ce projet parait avoir pour principal objet, de faire égorger à la sourdine, les calvinistes dont le parti puissant dans le Midi, a, pour chefs, MM. d'Orleans, Lameth & Montesquiou; les prêtres y entrent comme directeurs de l'exécution. — L'Assemblée charge son Comité des douze de lui faire jeudi le rapport de cette affaire.

AVIS AU PUBLIC.

Les réquisitions qui nous ont été faites de la part de plusieurs correspondants étrangers, nous ont determiné à ne donner désormais, que deux feuilles par semaine, pour diminuer les frais de port, qui étaient tels qu'ils triplaient le prix de la gazette, avant qu'elle ne parvint aux frontières de la France, ou de l'Italie. Comme nous employons des caractères, beaucoup plus petits que précedenment, & que nous donnerons plusieurs supplemens par mois, nous ne retrancherons rien par ce nouvel arrangement, à l'étendue, ni à la quantité des nouvelles, & ne nuirons en aucune manière à l'intérêt de la gazette. Elle paraitra dorenavant mecredi & samedi à 9. h. du matin. Le prix de l'abonnement sera de 4. ducats par an, d'un ducat par quartier, de 6. fls. par mois. Nous tiendrons compte à nos abonnés de l'excédent de ce prix, & prolongerons leur abonnement à proportion de cet excédent.